

**DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROQUEVAIRE**  
**AFFICHE LE 28/09/2012**

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mille douze et le vingt quatre septembre, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 18/09/2012

*Présents (20) :* MMS M. CAPEL, C. CHAPUIS, J.P. DUHAL, M. RAVEL, A. GRACIA, J. AMOUROUX, A. BERARDO, E. VEDEL, E. CAMPARMO, C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, B. ODORE, F. RIVET, R. ALA, K. BENSADA, L. CERNIAC, F. RAMOS, J.F. MAS, D. MASCARELLI

*Excusés (09) :* MMS. F. RAYS (Procuration à Y. MESNARD), E. VAUCHER (Procuration à J.P. NICOLI), J. CHARTON (Procuration à J.P. DUHAL), M. MEGUENNI TANI (Procuration à A. GRACIA), M. PEDE (Procuration à J. AMOUROUX), G. FERRER (Procuration à M. CAPEL), J.M. BUONUMANO (Procuration à F. RAMOS), F. SETTA (Procuration à D. MASCARELLI), A.G. HENRIOT (Procuration à J.F. MAS)

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Linda CERNIAC est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2012  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE 16/07/2012  
EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 49 DU 26 AVRIL 2012 PORTANT DELEGATION  
DE POUVOIRS AU MAIRE :**

- N° 60/2012 Désignation de Maître Patrice VAILLANT, Avocat au Barreau, pour représenter la commune devant le tribunal Administratif de Marseille pour le recours contre la décision du Maire en ce qu'elle a accordé une autorisation à M. MARCHISIO Georges, le 12/03/2012, pour des travaux modifiant le permis de construire initial en date du 25/03/2011.
- N° 61/2012 Signature d'une convention avec la Confrérie St-Eloi-St-Vincent mettant à sa disposition, à titre gratuit, la cour de l'école Joseph MARTINAT, la cour et les toilettes de l'annexe pour y entreposer des charrettes qui serviront pour la cavalcade du 15 août 2012.
- N° 62/2012 Signature d'un contrat de maintenance avec la Société KONIKA MINOLTA BUSINESS SOLUTIONS FRANCE pour divers photocopieurs de la commune.
- N° 63/2012 Décision d'ester en justice et de désigner le Cabinet FOUSSARD à défendre les intérêts de la commune devant le Conseil d'Etat dans le dossier de Benoît HANNART.
- N° 64/2012 Clôture de la régie de recette pour l'organisation d'excursions et/ou de visites guidées dans la commune à compter du 01/08/2012.
- N° 65/2012 Signature d'un contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'alarme incendie et des systèmes de désenfumage des bâtiments communaux et de la Régie des Eaux avec la Société UTC Fire & Security Services.
- N° 66/2012 Signature d'une convention avec la Ville de Gèmenos pour la mise à disposition du bassin de natation et du personnel d'encadrement au tarif de 75.30 euros / classe / séance pour les écoles élémentaires de Roquevaire et de Lascours.

- N° 67/2012 Signature d'un marché à bons de commande avec la RTP (Réseaux et Travaux Publics) pour des travaux de réhabilitation, renforcement, création de réseaux d'eau potable sur la commune de Roquevaire ;
- N° 68/2012 Tarifications des activités socioculturelles pour la saison 2012-2013.
- N° 69/2012 Modification des missions de la régie d'avances et de recettes pour l'organisation de manifestations diverses.
- N° 70/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association ANANDA MACMACALA dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 71/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association ROCK ATTITUDE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 72/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association DANSE CULTURE MAGHREB'ORIENT dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 73/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Monsieur PIOT Germain dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 74/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association LE SOUFFLE DE TAO dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 75/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association L'OLA dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 76/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Muriel CRIQ dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 77/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Monsieur Clément GASS dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 78/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Frédérique DIACONO dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 79/2012 Signature d'une convention avec l'association L'OLA pour la mise à disposition, à titre gracieux, du 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble IORIO pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2012/2013.
- N° 80/2012 Signature d'une convention avec l'association L'OLA pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle municipale de Pont-de-l'Etoile pour la pratique de ses activités de loisirs et de services de toutes natures (physiques, culturelles et sociales), pour l'année scolaire 2012/2013.
- N° 81/2012 Signature d'une convention avec l'association Football Club de l'Etoile et de l'Huveaune pour la mise à disposition, à titre gracieux, du stade municipal Léon DAVID pour la pratique d'activités physiques et sportives, pour l'année scolaire 2012/2013.

- N° 82/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association GEMENOS HAND BALL dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 83/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Sophie GIRAUD dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 84/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association L'HEURE VAGABONDE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 85/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec l'Association CIRQU'EN PLUMES dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 86/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Cassandra LATORRE dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 87/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Evelyne DEYDIER dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 88/2012 Signature d'une convention de prestation de service liée à la conduite d'une activité avec Madame Simone BOUIX dans le cadre du programme de fonctionnement de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 89/2012 Signature d'une convention avec le Syndicat de Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles des Collines pour la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux communaux.
- N° 90/2012 Signature d'une convention avec l'association Etoile Gymnique de Roquevaire pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente Raymond REYNAUD pour l'année scolaires 2012/2013.

-----

## **MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :**

### ➤ **Travaux de réhabilitation, renforcement, création de réseaux d'eau potable sur la commune de Roquevaire**

Candidat retenu : RESEAUX ET TRAVAUX PUBLICS (RTP) – Aubagne

Montant maximum annuel : 500.000 € HT

### ➤ **Fourniture de compteurs volumétriques eau froide PN 16**

Candidat retenu : SENSUS France SAS – Neyron (01)

Montant maximum annuel : 20.000 € HT

## ORDRE DU JOUR

- 1ère délibération : Décision modificative n° 3 au budget principal 2012 – Réajustement des crédits
- 2ème délibération : Décision modificative n° 4 au budget principal 2012 – Intégration du don THOMAS dans le patrimoine communal
- 3ème délibération : Admissions en non valeur – Commune – N° de liste 764632511
- 4ème délibération : Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours
- 5ème délibération : Décision modificative n°1 au Budget primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux
- 6ème délibération : Taxe sur la consommation finale d'électricité – Actualisation du coefficient multiplicateur unique
- 7ème délibération : Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13
- 8ème délibération : Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare
- 9ème délibération : Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare
- 10ème délibération : Signature d'une convention « résence Bouches-du-Rhône » avec ERDF
- 11ème délibération : Intégration dans la voirie communale des cessions gratuites prises par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Questions diverses

-----

1ère délibération :

### **90/2012 - Décision modificative n° 3 au budget principal 2012 - Réajustement des crédits**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

VU les notifications de subventions ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réajuster les crédits en section d'investissement ;

Il est proposé les réajustements de crédits suivants sur le budget principal 2012 :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **RECETTES**

|                                                                 |          |                       |
|-----------------------------------------------------------------|----------|-----------------------|
| Opération 23 – nature 1323 - fonction 833                       | =        | + 3 049,00 €          |
| Subvention Conseil Général kit incendie CCFE                    |          |                       |
| Opération 699 – nature 1322 - fonction 822                      | =        | + 2 880,00 €          |
| Subvention Conseil Régional pont Napoléon                       |          |                       |
| Opération 699 – nature 1323 - fonction 822                      | =        | + 120 000,00 €        |
| Subvention Conseil Général voirie Traversier, Ouert et Baraques |          |                       |
| Chapitre 16 – nature 16441 - fonction 01                        | =        | + 108 412,41 €        |
| Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie  |          |                       |
| <b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>                          | <b>=</b> | <b>+ 234 341,41 €</b> |

**DEPENSES**

|                                                                                             |   |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|---|-----------------------|
| Opération 12 – nature 2051 – fonction 020<br>Logiciel RH                                    | = | + 10 000,00 €         |
| Opération 12 – nature 2183 – fonction 020<br>Matériel radio liaison service technique       | = | + 18 000,00 €         |
| Opération 33 – nature 2313 – fonction 61<br>Maison des seniors et de la solidarité          | = | - 46 000,00 €         |
| Opération 36– nature 2313 – fonction 251<br>Restaurant scolaire Pont de l'Etoile            | = | + 20 000,00 €         |
| Opération 65 – nature 2315 – fonction 824<br>PAE Saint Roch                                 | = | - 33 658,59 €         |
| Opération 66 – nature 2313 – fonction 212<br>Travaux toitures et chauffage écoles primaires | = | + 25 000,00 €         |
| Opération 699 – nature 2315 – fonction 822<br>Voirie Traversier, Ouert et Baraques          | = | + 250 000,00 €        |
| Opération 899 – nature 2315 – fonction 814<br>Enfouissement réseaux électriques             | = | - 9 000,00 €          |
| <b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>                                                      | = | <b>+ 234 341,41 €</b> |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 voix CONTRE** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- DECIDE de procéder aux réajustements de crédits susvisés sur le budget principal 2012.

2<sup>ème</sup> délibération :

**91/2012 - Décision modificative n° 4 au budget principal 2012 - Intégration du don THOMAS dans le patrimoine communal**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et les décisions modificatives s'y rapportant ;

VU la décision n° 114/2011 portant acceptation du don de Madame THOMAS portant sur les parcelles cadastrées section CS n° 67, 72, 73 et 84 d'une contenance de 3 ha 28 a 58 ca pour une valeur de 33.000 € ;

VU l'acte de donation du 30 mars 2012 établi par l'Office notarial de Roquevaire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir les crédits nécessaires aux opérations comptables d'intégration des éléments du don dans le patrimoine communal ;

Il est proposé les ouvertures de crédits suivantes sur le budget principal 2012 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS D'ORDRE PATRIMONIALES**

**RECETTES**

|                                                            |   |               |
|------------------------------------------------------------|---|---------------|
| Chapitre 041 – nature 10251 - fonction 833<br>Dons et legs | = | + 33 000,00 € |
|------------------------------------------------------------|---|---------------|

**DEPENSES**

|                                                             |   |               |
|-------------------------------------------------------------|---|---------------|
| Chapitre 041 – nature 2117 – fonction 833<br>Bois et forêts | = | + 33 000,00 € |
|-------------------------------------------------------------|---|---------------|

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE de procéder aux ouvertures de crédits susvisées sur le budget principal 2012.

3<sup>ème</sup> délibération :

**92/2012 - Admissions en non valeur - Commune - N° de liste 764632511**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

Des titres de recettes émis sur les exercices 2008 – 2010 – 2011, d'un montant de 2 921.80 €, n'ont pu être recouvrés.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à admettre ces titres en non valeur ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune à l'article 654.

4<sup>ème</sup> délibération :

**93/2012 - Attribution d'une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours**

Rapporteur : Alain GRACIA, Conseiller Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Principal 2012 voté le 26 mars 2012 et notamment les crédits ouverts sur le compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de verser une subvention complémentaire à la coopérative de l'école élémentaire de Lascours ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire à la coopérative de l'école primaire de Lascours pour un montant de 339.60 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget principal 2012 au chapitre 65.

5<sup>ème</sup> délibération :

**94/2012 - Décision modificative n°1 au Budget primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux**

Rapporteur : Jean-Paul NICOLI, Conseiller Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Budget Primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux voté le 26 mars 2012 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer des opérations d'ordre patrimoniale pour l'intégration des frais d'insertion et d'études sur les travaux AEP ;

Il est proposé les ouvertures de crédits suivantes sur le Budget Primitif 2012 de la Régie municipale des Eaux :

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DEPENSES**

|              |             |                |
|--------------|-------------|----------------|
| Chapitre 041 | Nature 2315 | = 15 811, 30 € |
|              | Nature 2158 | = 30 320,00 €  |

### **RECETTES**

|              |             |               |
|--------------|-------------|---------------|
| Chapitre 041 | Nature 2031 | = 14 200,00 € |
|              | Nature 2032 | = 30 320,00 € |
|              | Nature 2033 | = 1 611,30 €  |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré, avec **23 voix POUR** et **6 ABSTENTIONS** (J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI, A.G. HENRIOT) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux ouvertures de crédits susvisées sur le budget de la Régie municipale des Eaux 2012.

6<sup>ème</sup> délibération :

### **95/2012 - Taxe sur la consommation finale d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur unique**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2333-4 et R 2333-6 et 3333-1-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 76 du 26 septembre 2011 portant fixation du coefficient multiplicateur unique pour la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8 ;

VU l'arrêté du 3 août 2012 actualisant pour 2013 la limite supérieure du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité ;

Le Conseil municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** de fixer le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à compter de 2013 à 8,28.

7<sup>ème</sup> délibération :

### **96/2012 - Signature d'une convention de partenariat culturel avec le Conseil Général 13**

Rapporteur : Monique RAVEL, Adjointe.

Conformément à la politique de partenariat culturel qu'il s'est fixé, le Conseil Général du département des Bouches du Rhône entend apporter son concours technique et financier aux communes des Bouches du Rhône qui manifestent leur volonté d'établir une programmation de spectacles par l'intermédiaire du dispositif Saison 13.

Trois spectacles dont deux tout public seront sélectionnés dans le classeur de SAISON 13 et seront organisés dans la saison 2012/2013. Une convention réglera les modalités de ce partenariat.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

8<sup>ème</sup> délibération :

**97/2012 - Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) sollicite la commune pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public afin de réaliser l'enfouissement d'ouvrages électriques et leurs accessoires au Boulevard Piot, Boulevard Georges Clémenceau et Place de la Gare parcelle AD 125.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMED pour la mise en discrétion de réseaux électriques dans les secteurs ci-dessus mentionnés.

9<sup>ème</sup> délibération :

**98/2012 - Signature d'une convention avec le SMED 13 pour la mise en discrétion des réseaux électriques Bd Piot, Bd Georges Clémenceau et Place de la Gare**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches-du-Rhône (SMED 13) sollicite la commune pour la signature d'une convention d'occupation du domaine public afin de réaliser l'enfouissement d'ouvrages électriques et leurs accessoires au Boulevard Piot, en bordure du Boulevard Georges Clémenceau sur la parcelle AC 161 et Place de la Gare.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le SMED pour la mise en discrétion de réseaux électriques dans les secteurs ci-dessus mentionnés.

10<sup>ème</sup> délibération :

**99/2012 - Signature d'une convention «Présence Bouches-du-Rhône » avec ERDF**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Il est présenté à l'Assemblée le projet de convention avec Electricité Réseau Distribution France intitulé « Présence Bouches du Rhône » dont l'objet est de développer un partenariat avec ERDF, dans le but de renforcer la proximité, améliorer l'environnement des travaux, être un acteur sociétal du développement durable et améliorer le traitement et le suivi des incidents sur les réseaux.



Ce partenariat s'articule autour de la « Présence » d'un interlocuteur unique ERDF dédié à la commune.

Il convient de signer la convention qui est établie pour une durée d'un an renouvelable deux fois et qui définit les rôles et les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- APPROUVE le contenu du projet de convention « Présence Bouches du Rhône » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et les documents qui y sont rattachés.

11<sup>ème</sup> délibération :

**100/2012 - Intégration dans la voirie communale des cessions gratuites prises par le  
Conseil Général des Bouches-du-Rhône**

Rapporteur : Yves MESNARD, Maire.

L'Assemblée est informée que le Conseil Général des Bouches du Rhône a émis un avis favorable suite au souhait de la commune de voir intégrer, dans son patrimoine, trois parcelles privées départementales situées en bordure de l'ex RD43G à Pont de l'Etoile.

Il s'agit des parcelles cadastrées :

- Section BK 398 de 40 m<sup>2</sup> ;
- Section BH 278 de 229 m<sup>2</sup>,
- Section BH 279 de 9 m<sup>2</sup>.

L'acte à intervenir sera rédigé en la forme administrative par le service foncier du Conseil général des Bouches du Rhône et les évaluations foncières seront effectuées par leurs services.

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 15

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 28/09/2012  
Le Maire